

CR

CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

RELEVÉ DE DECISIONS

COMMISSION PERMANENTE DU vendredi 18 décembre 2020

La Commission Permanente s'est réunie le vendredi 18 décembre 2020 à 9H30
au siège de l'Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis à Bordeaux,

sous la présidence d'Andréa BROUILLE, Première Vice-Présidente
en l'absence du Président Alain ROUSSET

Monsieur HAZOUARD Mathieu, Conseiller Régional, Secrétaire de Séance

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-UNION CENTRISTE), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG Nouvelle-Aquitaine), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-UNION CENTRISTE), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-UNION CENTRISTE), Monsieur THIERRY ROGISTER (RN), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI ap), Madame SEGUINAU Christine (EC-EELV), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT).

Étaient représentés :

Madame Maryline BEYRIS (PS- ayant donné pouvoir à Monsieur LAGRAVE Renaud, PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS - ayant donné pouvoir à Madame BROUILLE Andréa, PS), Madame CHEYROUX Claudie (RN - ayant donné pouvoir à Monsieur COLOMBIER Jacques, RN)

Étaient Excusés :

Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-UNION CENTRISTE)

Quorum atteint

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20201218-20201218CP_RDPC-AU
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 qui précise que le quorum est atteint lorsque le tiers des membres de l'organe délibérant en exercice est présent, qu'un membre de l'organe délibérant peut être porteur de deux pouvoirs,

Vu la composition de la Commission Permanente (le Président, 15 Vice-Présidents, 45 Membres), délibération n° 2016.2.SP du 04 janvier 2016,

Vu la répartition des élus au sein de la commission Permanente [groupes politiques du CR : Parti Socialiste et Apparentés [PS et Ap] (26) – Pour une Ecologie Populaire et Sociale [PEPS] (2) – Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine [PRG NA] (1) – Ecologiste et Citoyen – EELV [EC.EELV] (6) – Modem Union-Centrisme -Union Centriste [MODEM-Union Centriste] (3) – Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés [UDI Ap] (3) – Les Républicains-CPNT [LR] (9) – Le Mouvement de la Ruralité [LMR] (1) – Rassemblement National [RN] (7) – Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine [D.I.N.A.] (2)

Vu les délégations de l'Assemblée du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine à la Commission Permanente par délibérations n° 2016.6.SP du 04 janvier 2016, 2016.22.SP du 1^{er} février 2016, 2018.1128.SP du 25 juin 2018, 2019.977.SP du 24 juin 2019,

Vu les projets de délibérations proposés et transmis par le Président sur les outils dématérialisés mis à disposition des élus par le Président du Conseil Régional,

Considérant que tout conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la réunion lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « * Non participation ».

A noter : la mention « titulaire » ou « suppléant » correspond à un Conseiller Régional désigné pour représenter le Conseil Régional auprès des instances et organismes extérieurs; la mention « parenté/déport » correspond à un Conseiller Régional dont un parent est lié à l'organisme extérieur.

Considérant les votes exprimés en séance et les votes divergents le cas échéant signalés,

la Commission Permanente a délibéré et voté sur les projets suivants :

Quorum atteint à chaque délibération

N° délibération Décision	N° d'ordre	Décisions
2020.2269.CP	A01.01	<p>A - ECONOMIE ET EMPLOI A01 - ECONOMIE NUMERIQUE 101A - Soutenir l'économie numérique (innovation, transformation des entreprises, animation filières et tiers lieux) Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projets « places de marché » Adopté à la majorité Pour : Parti Socialiste et Apparentés (sauf 1 abstention concernant le dossier CDISCOUNT), Pour une Ecologie Populaire et Sociale (sauf Abstention concernant le dossier CDISCOUNT), Parti Radical de Gauche (sauf Contre le dossier CDISCOUNT), Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf Abstention concernant les dossiers CDISCOUNT, TREZAM et E-SY COM), Modem-Union Centriste (sauf Contre le dossier CDISCOUNT), Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (sauf Contre le dossier CDISCOUNT), Les Républicains-CPNT (sauf Contre le dossier CDISCOUNT), Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (sauf Abstention concernant le dossier CDISCOUNT)</p>

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20201218-20201218CP_RDPC-AU
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

MR

N° délibération Décision	N° d'ordre	Décisions	
2020.2270.CP	A07.01	<p>A07 - AGRICULTURE 107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles Convention de mission d'étude AgroParisTech/Ecole des ponts ParisTech relative à la PAC - programmation 2021-2027 Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine</p>	
2020.2271.CP	B06.01	<p>B - JEUNESSE B06 - ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 206C - Développer le soutien aux actions d'éducation citoyenne Jeunesse et Citoyenneté : Rebond pour la jeunesse phase 2 : aide alimentaire d'urgence en direction du public jeune précaire Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine</p>	
2020.2272.CP	C11.01	<p>C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE C11 - VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE 311B - Promouvoir la solidarité et l'égalité Egalité, Vie Associative, Solidarité - lutte contre les discriminations Adopté à la majorité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National (sauf Contre le dossier Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du Secours Populaire Français), Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine</p>	

Accusé de réception en préfecture
 033-200053759-20201218-20201218CP_RDCP-AU
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020

N° délibération Décision	N° d'ordre	Décisions	
2020.2273.CP	F02.01	F - ADMINISTRATION GENERALE F02 - ELUS ET CESER 602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions Fonctionnement du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Groupes Inter-Assemblées - Commissions - Représentation du Conseil Régional auprès des instances et organismes extérieurs Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine	

Délibérations afférentes jointes en annexe
 Vus et transmis à M. le Préfet de Région le : **18 DEC. 2020**

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

PUBLIE le : **18 DEC. 2020**
 AFFICHE à l'hôtel de Région le : **18 DEC. 2020**

NB : les délibérations contenues dans ce recueil sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux pendant un délai de deux mois à compter de la publication

Accusé de réception en préfecture
 033-200053759-20201218-20201218CP_RDPC-AU
 Date de télétransmission : 18/12/2020
 Date de réception préfecture : 18/12/2020